

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME ET A LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE VOSNE-ROMANÉE**

DÉCISION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Vu l'arrêté municipal 2019-21 en date du 17 octobre 2019 ouvrant l'enquête publique unique et en fixant les modalités

Vu le retard d'une semaine de la publication dans le « Journal du Palais » de l'avis d'enquête destinés à informer le public de l'ouverture de cette enquête publique unique,

Vu la mise à disposition du dossier d'enquête sur le site de la Préfecture seulement à partir du jeudi 28 novembre 2019

Le commissaire enquêteur

DECIDE

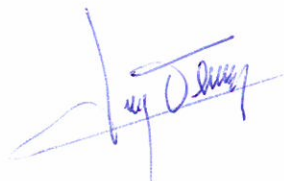
de prolonger la durée de l'enquête publique unique au samedi 28 décembre 2019 à 12 heures pour respecter le délai d'au moins trente jours entre la mise à la disposition du dossier d'enquête sur le site internet et la fin de la consultation du public,

de tenir une permanence le samedi 28 décembre 2019 de 9 heures à 12 heures en mairie de Vosne-Romanée pour recevoir le public.

Cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage dans la commune, par inscription sur le registre d'enquête et sur le site internet.

A Vosne-Romanée, le vendredi 6 décembre 2019

Le commissaire enquêteur



Jean-Michel OLIVIER